



Jugement de divorce attribution preferentielle

Par **chryst**, le **01/12/2014** à **11:59**

Bonjour

Je viens enfin d'être divorcé après 4 ans de bataille mon ex épouse a signé l'acquiescement mon divorce part du 1 octobre 2010. Nous avons une maison qui lui a été attribué préférentiellement a charge de soulte. Le jugement nous a demandé de faire la liquidation du bien a l'amiablement mais elle ne veut pas donc nous sommes passé chez le notaire et ce jour la son avocat ma dis que vu que pendant tout le mariage la somme du prêt de la maison avait été pris sur son compte je lui devait de l'argent et quand plus ils n'étaient plus d'accord sur le montant de la compensatoire. Peuvent il revenir sur le jugement? que veut dire attribution préférentielle a charge de soulte? Et est ce que je lui doit vraiment les moitiés des prêts prélevé sur sont compte sachant que sur ce compte c'était juste des APL qui était versé
Merci de me répondre je suis au bout du rouleau